

18/11/1818

Usseau : commune nouvelle !

Et si nous reprenions la présentation de la commune d'Usseau...Remontons le temps et découvrons un peu de son histoire..

S'il est devenu assez courant de nos jours que deux communes fusionnent, cela s'est produit déjà dans le passé !!!

Le décret de l'Assemblée Constituante du 14 décembre **1789** a créé les **municipalités** sur le territoire des anciennes paroisses, « Il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». Elles ont été baptisées ensuite « **communes** » par un décret de la Convention **en 1793**,

La loi du 22 décembre 1789 a créé les départements dont le nombre a été fixé à 83 par décret du 26 février 1790.

Usseau (église Saint Hilaire) et Remeneuil (église Saint Pierre) étaient des paroisses et ont été réunies par l'**ordonnance royale (Louis XVIII) le 18 novembre 1818**. Beaucoup d'autres communes ont fusionné à cette date : Le département de la Vienne comptait 350 communes en 1800, mais seulement 303 en 1830 !!

C'est souvent à cause du faible nombre d'habitants que les petites communes ont été réunies à d'autres. Remeneuil ne comptait que 185 habitants en 1791.

Toutefois, pour le domaine religieux, ce n'est que le **18 juillet 1826** que, par une **ordonnance royale (Charles X)**, la succursale de Remeneuil a été transférée à Usseau.

La nouvelle commune a été enregistrée sous le nom d'Usseau.

Elle compte toujours **deux églises** (celle de Remeneuil désaffectée depuis 1826 et propriété d'un particulier), celle d'Usseau, destinée au culte), **deux châteaux** (celui de Remeneuil, inhabité depuis 1963, laissé à l'abandon jusqu'à sa reprise en 2018 en vue de sa restauration), celui d'Usseau, repris en 2000 par Monsieur et Madame Bardin qui l'ont restauré avant de le revendre à un nouveau propriétaire en 2016), **deux lieux-dits « Le moulin »**, désignés respectivement par les appellations : moulin de Remeneuil et moulin d'Usseau, tous deux habités mais dépourvus de moulins en activité...

La commune de Remeneuil n'a plus aucune indépendance administrative, on ne pense plus, de nos jours, que tel lieu-dit ou tel champ se trouve sur cette ancienne commune, mais elle survit dans la mémoire des gens et par ces trois lieux qui ont été au centre de sa vie autrefois